

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ

FINISTERE

<b>Date de convocation</b>	<b>Membres</b>
31/08/2023	En exercice : 15      Présents : 13      Votants      15
<b>Séance ordinaire du 7 Septembre 2023 à 20h00</b>	
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Sébastien MARIE</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

**OBJET** : Acquisition d'un tracteur au service technique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux tracteurs du service technique sont inutilisables depuis le mois de février 2023. La Commune a lancé une consultation pour leur remplacement en mai 2023. Celle-ci a été déclarée infructueuse et relancée en juillet 2023, après modification du cahier des charges, pour mieux répondre à nos besoins.

Le Maire-Adjoint chargé des travaux Maëldan CORRE, explique que 7 concessionnaires ont répondu au marché. La commission d'appel d'offres réuni ce jour a ouvert les plis et établi un classement, en fonction des critères fixés dans le règlement de la consultation :

- |                        |                    |
|------------------------|--------------------|
| - Prix                 | Pondération à 50 % |
| - Valeur technique     | Pondération 40 %   |
| - Garantie – SAV-Délai | Pondération 10 %   |

La commission a écarté trois offres, qui ne respectaient pas le cahier des charges. L'analyse donne comme offre la mieux-disante celle de SAS SOBREMA CASE IH de BODILIS avec un tracteur d'une valeur nette (Déduction reprise de 18 000 € pour les deux tracteurs RENAULT existants) de 75 480.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la SAS SOBREMA CASE IH de BODILIS pour la fourniture d'un tracteur neuf de 100 CV d'une valeur de 93 480.00 € TTC, avec une reprise des deux tracteurs existants pour une valeur de 18 000.00 €, soit une soulte de 75 480.00 €

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Affiché le

ID : 029-212902027-20230907-D20237911-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture d'un tracteur neuf de type PULLMAN 100 C, de marque CASE IH avec l'entreprise SAS SOBREMA de BODILIS, pour une valeur de 93 480.00 € TTC, minorée de la reprise des deux tracteurs existants pour 18 000.00 €

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

<b>Date de convocation</b>	<b>Membres</b>
31/08/2023	En exercice : 15      Présents : 13      Votants      15

**Séance ordinaire du 7 Septembre 2023 à 20h00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents : Sébastien MARIE – Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSAGER

Absent ou excusé :  
Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER  
Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Sébastien MARIE

Secrétaire : Aline COAT

**OBJET** : Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistere – SIMIF – Retrait de communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de

- GUISSENY, par délibération du 23 janvier 2020
- PLOUNÉOUR BRIGNOGAN PLAGES par délibération du 12 décembre 2019
- TREFLAOUENAN par délibération du 8 octobre 2020

ont sollicité leur retrait du syndicat.

Il est donc proposé de valider ces retraits de communes du Syndicat Intercommunal Mixte du Finistère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte le retrait des communes de Guisseny, Plouneour Brignogan Plages et Tréflaouénan du Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

<b>Date de convocation</b>	<b>Membres</b>
31/08/2023	En exercice : 15                      Présents : 13                      Votants    15
<b>Séance ordinaire du 7 Septembre 2023 à 20h00</b>	
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL - René CHEVER – Baptiste MESSEGER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> :</p> <p>Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Sébastien MARIE</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

**OBJET : COLLEGE MONTS D'ARREE : PARTICIPATION POUR GROSSES REPARATIONS SUR FOUR SERVICE DE RESTAURATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est liée au Collège des Monts d'Arrée par une convention formalisant les contributions de chacun au service de restauration mutualisé (25 % de participation communale sur les investissements).

Le four du service de restauration a été réparé par une entreprise spécialisée. Le montant de la réparation s'élève à 1 486.39 €. La participation communale est donc de 371.60 € (25 % de la dépense), le Conseil Départemental du Finistère assurant 50 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la participation aux dépenses de grosses réparations du matériel de restauration du collège des Monts d'Arrée, à hauteur de 371.60 €

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,

Sébastien MARIE



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ**

FINISTERE

<b>Date de convocation</b> 31/08/2023	<b>Membres</b> En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 15
<b>Séance ordinaire du 7 septembre 2023 à 20 h 00</b>			
<p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Maëldan CORRE – Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU – Stéphanie MORVAN – Thomas GALL – Christelle L'HURIEC – Marie ROBAIL – Ren2 CHEVER – Baptiste MESSENGER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> :</p> <p>Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Sébastien MARIE</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>			

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE  
POUR LA SIGNALÉTIQUE BRETONNE**

Madame la Maire-Adjointe explique au Conseil Municipal qu'une consultation entre plusieurs fournisseurs a été effectuée et les propositions sont les suivantes :

- |                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| - SERVIMEDIA Pleyber-Christ   | 14 083.64 € TTC |
| - SIGMA Système ERGUE-GABERIC | 14 706.96 € TTC |
| - PUBLIO                      | 18 121.20 € TTC |

Le projet a fait l'objet des consultations réglementaires pour la pose de la signalétique envisagée auprès du Conseil Départemental du Finistère, d'Architecte des bâtiments de France et du Parc Naturel Régional d'Armorique. Elle propose de procéder à l'attribution du marché à l'entreprise SERVIMEDIA de Pleyber-Christ pour un montant de 14 083.64 € TTC. Il est aussi proposé de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre du programme d'aide à la mise en place d'une signalétique prenant en compte la langue bretonne, comme le prévoit la Charte Ya D'Ar Brezoneg signée avec l'Office de la langue Bretonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de signalétique en centre-bourg proposé
- AUTORISE La signature du devis présenté par l'entreprise SERVIMEDIA, la mieux-disante à l'issue de la consultation des travaux pour un montant de 14 083.64 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour les travaux de signalétique du centre-bourg en langue bretonne auprès du Conseil Départemental du Finistère, au titre de l'aide à la mise en place d'une signalétique prenant en compte la langue bretonne.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,

Sébastien MARIE

